



Assemblée générale

Soixante et unième session

106^e séance plénière

Jeudi 2 août 2007, à 15 heures

New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 110 de l'ordre du jour (*suite*)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de résolution (A/61/L.65)

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur cette question à sa 77^e séance plénière, le 13 décembre 2006.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.65. S'agissant du projet de résolution, je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Kelley (Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/61/L.65, sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et l'amélioration de son fonctionnement, je souhaite, au nom du Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qu'il soit pris acte de la déclaration suivante relative aux incidences financières de ce projet.

Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale décide

« de créer à sa soixante-deuxième session un groupe de travail spécial sur la revitalisation de

l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé d'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes, d'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur ces résolutions pertinentes, et de lui présenter un rapport à ce sujet ».

Aux termes du paragraphe susmentionné du projet de résolution, il est entendu que les dates exactes des réunions du groupe de travail seront déterminées en concertation avec le secrétariat technique et les services de conférence, en fonction de la disponibilité des installations et des services de conférence alloués à l'Assemblée générale et à ses groupes de travail. De même, il est entendu que le groupe de travail ne peut se réunir pendant une séance de l'Assemblée générale et que deux groupes de travail de l'Assemblée générale ne peuvent se réunir en même temps.

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/61/L.65, la création du groupe de travail susmentionné devra être ajoutée au calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, comme les services de conférence requis par le groupe de travail seront financés sur les crédits déjà alloués pour les réunions de l'Assemblée générale, il ne sera pas nécessaire de demander des ressources supplémentaires au titre des services de conférence.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.65, intitulé « Revitaliser le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et améliorer son fonctionnement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.65?

Le projet de résolution A/61/L.65 est adopté (résolution 61/292).

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale vient d'adopter la résolution 61/292 sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et l'amélioration de son fonctionnement. Je félicite tous les États Membres de leur appui et de leur coopération. J'ai également l'immense plaisir de féliciter les deux facilitateurs, l'Ambassadeur Badji, Représentant permanent du Sénégal, et l'Ambassadeur Bodini, Représentant permanent de Saint-Marin, des efforts inlassables et opiniâtres qu'ils ont déployés dans la conduite des consultations concernant cette importante question de l'ordre du jour. Je remercie très sincèrement les facilitateurs d'avoir dirigé ces vastes consultations, qui ont donné aux membres la possibilité de faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes concernant la manière de revitaliser au mieux les travaux de l'Assemblée générale.

La résolution qui vient d'être adoptée souligne qu'il importe d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la revitalisation de ses travaux. C'est notre responsabilité à tous. Je suis convaincue que le rapport que le Secrétaire général remettra au titre du paragraphe 1 de la résolution aidera les États Membres dans cette tâche. Il devrait servir de base aux travaux du groupe de travail spécial dont la création est prévue au paragraphe 2. Je me félicite de cette nouvelle étape sur la voie de l'amélioration du fonctionnement de l'Assemblée générale, qui me tient personnellement à cœur. Mon entretien avec le Président élu, M. Srgjan Kerim, me porte à penser que cette question retiendra toute l'attention voulue à la soixante-deuxième session.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, au nom de l'Ambassadeur Badji du Sénégal et en mon nom propre, des paroles aimables que vous venez de prononcer à notre égard. Nous vous remercions également de nous avoir confié une si grande responsabilité le 9 mars dernier.

M. Paul Badji et moi-même nous sommes efforcés de tout mettre en œuvre pour nous acquitter de cette mission. Je tiens d'ailleurs à remercier vos collaborateurs de leur formidable travail et le Secrétaire général de l'aide apportée à la planification et à la conduite de nos activités. Surtout, je remercie nos collègues qui ont eu l'amabilité de passer avec nous tant de temps dans des réunions parfois épuisantes. M. Paul Badji et moi-même nous réjouissons d'avoir pu constater à quel point nos collègues sont disposés à modifier notre manière de procéder à l'Assemblée générale.

Nous avons distribué aux membres un document qui résume certaines des idées exprimées par nos collègues. J'espère que la plupart d'entre elles, généralement très bonnes, ne seront pas perdues et serviront de point de départ au processus de revitalisation des travaux lors de la soixante-deuxième session.

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 110 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : reprise de l'examen du point 106 a) de l'ordre du jour

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va passer à l'examen d'une note du Secrétaire général figurant dans le document A/61/101/Add.1, au titre du point 106 a), relatif à la nomination d'un membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait terminé l'examen du point 106 a) à sa 54^e séance, tenue le 16 novembre 2006.

Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner la note du Secrétaire général, il est nécessaire de reprendre l'examen du point 106 a).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 106 a)?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, du 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé

de renvoyer ce point à la Cinquième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée de procéder rapidement à l'examen de ce point, puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'examiner directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée décide de passer immédiatement à l'examen du point 106 a)?

Il en est ainsi décidé.

Agenda item 106 (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général (A/61/101/Add.1)

La Présidente (*parle en anglais*) : Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale qu'il a été avisé de la démission de Jun Yamazaki, du Japon, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En conséquence,

l'Assemblée générale devra, à sa session en cours, nommer une personne pour pourvoir le siège devenu vacant de M. Yamazaki jusqu'à la fin de son mandat, qui vient à expiration le 31 décembre 2007.

Le Secrétaire général informe également l'Assemblée générale que le Gouvernement japonais a nommé M^{me} Misako Kaji pour pourvoir le siège laissé vacant par la démission de M. Yamazaki. La note indique aussi que le Secrétariat a été informé par le Président du Groupe des États d'Asie que la candidature de M^{me} Kaji rencontrait l'assentiment de son groupe.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite nommer M^{me} Misako Kaji membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 2 août 2007 et venant à expiration le 31 décembre 2007?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 106 a) de l'ordre du jour et du point 106 de l'ordre du jour pris dans son ensemble.

La séance est levée à 15 h 25.